

**LISTE D'APTITUDE C en B 2015
CAP DU 13 NOVEMBRE 2014**

A l'issue de la CAP Locale, 17 agents classés excellents ont été retenus et 8 autres agents ont été proposés « très bons ».

- **Modalités d'affectation pour TOUS les lauréats** : *la promotion reste subordonnée à leur installation effective sur un emploi de catégorie B de leur filière d'origine. Ils doivent participer au mouvement général de mutation de l'année 2015. A cet effet, tous les agents dont la candidature a été qualifiée d'« excellente » par le directeur, à l'issue de la CAPL seront invités à déposer, à titre conservatoire, une demande de mutation à la date normale fixée pour le mouvement de l'année N. Il est précisé que ce dépôt anticipé ne préjuge en rien de leur éventuelle inscription au projet de liste d'aptitude. Cette modalité est une simple formalité permettant une meilleure organisation des travaux du mouvement de mutations des contrôleurs.*

Pour mémoire, FO DGFIP a été la seule organisation syndicale à défendre « le droit au retour » pour tous les agents, quelle que soit la filière...

La délégation F.O.-DGFIP

Titulaires : Régine STAUBER, Philippe CORBEIL
Suppléants : Alain RAVAUTE, Francis PONTNAU
Experts : Brigitte DEMAUX, Christophe GIORDANO